

PARIS XV. - 15 Boulevard Victor
le 15 Janvier 1920

TDV ISAM
Kütüphanesi Arşivi
No 2E.2496

AHMED RIZA BEY

Sénateur
Ancien Président de la Chambre et du Sénat
de l'Empire Ottoman

à
Son Excellence Monsieur

EXCELLENCE ,

Au moment où la Conférence de la Paix va statuer définitivement sur le sort de la TURQUIE et avant que la Conférence ne se trouve liée par un arrêt quelconque , je me permets de présenter à Votre Excellence les quelques observations ci-après dans le seul but de contribuer à l'oeuvre pacifique entreprise en ORIENT par la préparation et l'achèvement d'une paix durable , basée sur une justice égale et impartiale pour tous .

Je n'ai aucune qualité pour pénétrer dans des détails et ne veux aucunement entraver les vues générales de mon Gouvernement .

C'est en simple patriote que je me prononcerai , ^{me} et en patriote se plaçant sur le terrain purement moral , juste , et humanitaire .

Les Turcs qui défendent héroïquement leur Patrie depuis la guerre des Balkans ont le coeur plein d'angoisse et d'amertume : l'inquiétude actuelle et l'incertitude du lendemain les poussent à craindre que leur indépendance et leur religion ne se trouvent aujourd'hui sous la menace d'un danger imminent .

Cette situation mérite d'attirer la sérieuse attention de la Conférence de la Paix pour qu'elle y mette fin .

La négliger en présence d'un ORIENT en pleine fermentation où des

Ahmed Rıza
Beyin Sevinmişliği
değiştirilmiştir
ve İngiliz İstikbal Komitesi
tarafından mektupla müvevvelisi
(allında nuzası vardır)

peuples sont en genèse d'une ère nouvelle ; s'obstiner à juger les événements et les solutions à travers l'idée préconçue de préjugés anciens ou d'intérêts personnels :- ce serait affronter délibérément le pire désastre moral et matériel .

La question turque mal envisagée ou traitée avec un sentiment de haine ou de vengeance peut créer de nouveaux conflits internationaux et par conséquent troubler la paix mondiale .

Les Puissances Alliées ont solennellement déclaré qu'elles étaient désintéressées dans cette guerre , qu'elles avaient fait une guerre de libération , non de domination , qu'elles respecteraient et appliqueraient les véritables principes larges et démocratiques de droit et de justice , notamment le droit des peuples de se gouverner eux-mêmes ; qu'elles veilleraient enfin à ce que le Traité de Paix soit compatible avec les quatorze points qui furent la base de l'Armistice .

La Justice et la Civilisation exigent que ces déclarations soient strictement exécutées .

La Conférence pour être logique et agir en conséquence doit tout d'abord exiger l'évacuation de contrées occupées militairement par les Puissances en TURQUIE .

Privée notamment de la GILGIE , de KONIA , et de SYRIE - des plus riches territoires - la TURQUIE serait complètement étouffée et ne pourrait faire face à ses charges et à ses dettes .

Or la Conférence , engagée par les nobles principes de haute justice qu'elle n'a cessé de proclamer , ne peut priver un peuple , qui se trouve à l'heure présente dans une profonde détresse , des moyens de vivre , de se relever , de se développer librement .

~~Des nobles principes elle les a justement appliqués aux autres Nations. - Pourquoi seule la TURQUIE en serait-elle privée ?~~

De même , dans le même ordre d'idées , la Conférence ne peut tolérer tout

*Les Puissances qui ont déclaré avoir combattu pour sauver
la liberté du monde, ne peuvent, sans se démentir, enlever aux millions
de Turcs qui existent en état d'illégalité et de misère l'indépendance
à laquelle ils ont droit ainsi bien que les Bulgares, les Grecs et les
Roumains .*

convention qui tendrait à dépouiller le Peuple Ottoman de ses ressources économiques et minières .

Quant à la question de CONSTANTINOPIE et du transfert de S.M. le Sultan en ASIE , la Conférence de la Paix qui a pour haute mission de faire et d'assurer la paix ne devrait même pas envisager un sujet de discorde aussi brûlant et contraire à toute idée pacifique .

Rien en effet n'est plus funeste et plus dangereux que de porter ainsi atteinte à des droits acquis , à des traditions plusieurs fois séculaires de vie religieuse , familiale , politique , économique : ce serait s'exposer fatalement aux pires bouleversements .

Si la Ville de CONSTANTINOPIE est l'objet de convoitises de certaines Puissances , l'attribuer à l'une ou à plusieurs d'elles de préférence à d'autres n'en ferait déjà qu'une pomme de discorde .

Et pourquoi les Turcs qui en sont les propriétaires héréditaires et incontestés , devraient-ils pour cette cause en être bannis ?

A quelles conséquences entraînerait une telle règle , si elle était généralisée ?

La sécurité des Détroits prétextée à ce propos n'a aucun rapport direct avec la Ville .

Cette sécurité peut être réglée et assurée d'accord avec le Gouvernement Ottoman sous la surveillance d'une Commission Internationale qui siégerait aux entrées des Détroits .

Cette Commission Internationale donnerait à toutes les Puissances sans exception tous les apaisements désirables .

Dépasser ces limites et soumettre la Sublime Porte et la Ville de CONSTANTINOPIE à un contrôle étranger , ce serait donner naissance à une situation désespérée , exactement la même que celle qui en résulterait si on voulait imposer une paix de violence appuyée par des mesures militaires .

Le projet de transférer la capitale de la TURQUIE à KONIA ou ailleurs, en obligeant son Gouvernement à s'installer sous des tentes ou des baraques primitives, serait synonyme de vouloir dégrader et mépriser le prestige et la dignité d'un Gouvernement Musulman.

Aucune des Provinces de l'ANATOLIE n'est en état de servir de Siège à une Puissance moderne.

Priver les Turcs de leur capitale où les outils et les éléments qui forment la base des progrès sont accumulés depuis des Siècles, c'est vouloir les séparer de leur passé, c'est briser leurs liens de continuité, c'est porter ainsi un coup mortel à la civilisation islamique.

Les Turcs ainsi dépourvus de ports et de communications avec les Mers seront économiquement étranglés et assujettis, ce qui ^{qui} équivaudrait à une domination déguisée paralysant l'activité et l'existence nationales.

Mais en outre pour les Musulmans du Monde entier, quelles que soient leur race et leur nationalité, CONSTANTINOPIE est connue comme le Siège du KHALIFAT.

Le sentiment de tradition, très-développé chez eux, ne saurait accepter que ce Siège soit transféré ailleurs, au mépris d'un patrimoine religieux conservé depuis bientôt cinq cents ans.

CONSTANTINOPIE n'est pas une ville militairement conquise par les Puissances Alliées; celles-ci n'y sont entrées qu'après l'Armistice et même contrairement à l'esprit du Traité d'Armistice.

Le renvoi du Gouvernement Ottoman de CONSTANTINOPIE aurait donc un retentissement très-considérable et très-fâcheux dans tout le monde Islamique et amènerait une révolte dans les consciences de tous les Musulmans qui seraient amenés à croire que les Puissances Alliées en supprimant un des grands Etats Islamiques les plus anciennement constitués veulent enlever graduellement à tous les autres Etats Mahométans leur souveraineté et leur indépendance.

A quels dangers s'exposeraient certaines Puissances Alliées si une telle pensée venait à naître et à grandir dans le Monde Islamique ?

L'idée de laisser le Khalife à CONSTANTINOPIE et de refouler seulement le Gouvernement Ottoman en ANATOLIE est pareillement irréalisable .

Un Khalife qui ne posséderait pas à la fois le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel , qui ne serait pas libre et indépendant dans l'exercice de ces deux attributions , ne sera jamais considéré par les croyants comme un véritable Khalife .

C'est encore pour ce motif que l'Administration d'une Ville Siège du Khalife ne peut être mise sous le contrôle d'une Puissance Étrangère .-- Un Khalife contrôlé , ou même protégé , n'est pas un Khalife .

CONSTANTINOPIE où la très-grande majorité de la population est musulmane : CONSTANTINOPIE où se trouvent les tombeaux vénérés des Saints et des hommes célèbres musulmans , où sont religieusement gardées les reliques notamment le Manteau et l'Étendard du Prophète , est considéré aux yeux des Mahométans du Globe , comme l'unique capitale morale de l'Islam .

Les Monuments historiques de cette Ville , les Fondations pieuses , etc. sont des œuvres exécutées non-seulement par les Turcs , mais aussi par les Arabes , Albanais , Kurdes , Africains du Nord etc. . C'est donc la propriété , le dépôt de tous les Musulmans , comme des propriétés morales, dont la sauvegarde et la conservation entre les mains des Turcs , leurs co-religionnaires , les intéressent jusque dans leurs fibres les plus profondes .

Y toucher serait au point de vue de la justice , un crime : au point de vue politique , plus qu'un crime , une faute .

Les Musulmans (Arabes , Indiens etc. .) qui ont versé si vaillamment leur sang à côté des Alliés , avec l'espoir de sauvegarder le salut du genre humain , seront les premiers à ne pas comprendre et à ne pas tolérer qu'une des premières conséquences de leurs sacrifices , ce serait que le salut de leur propre religion soit mis en danger par ces mêmes Alliés .

Je m'abstiens pour le moment de toute critique prématurée et ardemment que la Paix ne comporte pas des conditions qui , r

meilleure volonté des hommes , ne puissent pas être tenues et exécutées .

Je souhaite donc une Paix qui soit possible , et non une Paix irréali-
sable .

Il ne faut pas que la paix et la tranquillité de l'ORIENT soient
troubées par une politique erronée .

CONSTANTINOPIE doit être maintenue comme Capitale de l'Empire Ottoman ;
S.M. le Sultan avec son Gouvernement doivent y rester tout en conservant
leur entière autorité et leur complète indépendance .

La réorganisation de l'Empire Ottoman - que tout patriote désire-
principalement celle des Finances , de la Gendarmerie ~~et~~ . . sera assurée
avec le concours de spécialistes étrangers , choisis librement par le
Gouvernement du Sultan .

Le Peuple ne souffrirait pas que son Devoir dont il a pleine conscience,
lui soit imposé par des Étrangers qui auraient intérêt à le maintenir sous
leur Tutelle .

La Nation serait profondément et fâcheusement humiliée de se voir t
traiter d'une manière inférieure aux autres Nations , Bulgares ou autres ,
qui sont maîtres chez eux et qui ne subissent pas les conséquences serviles
des Capitulations .

J'ai l'Honneur de prier Votre Excellence d'agir dans ce sens auprès
ses Honorables Collègues de la Haute-Assemblée , et d'agréer l'expression
de ma très-haute considération .

Abdülhamid

X - qui aura entre autres cette mission
spéciale de garantir les droits des minorités